

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

ST n° 91-033
COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 21 FEVRIER à 18 heures 30
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en
séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier
Adjoint

DATE DE CONVOCATION

15 FEVRIER 1991

DATE D'AFFICHAGE

15 FEVRIER 1991

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND,
Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoint
M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANNEAU,
COASSIN, DINDINAUD, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, MONNARD, MOULINEAU, Mme
PARROU, MM. QUENTIN, REVOLAT, TAP Conseillers formant la majorité des
membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : Mme LISION par M. LE GUEUT
M. MARCONI par M. REVOLAT

ABSENTS- EXCUSES : M. le Maire, MM. ALCHEP, ALONSO, BARRIERE,
LACOTTE, Mme PELTIER, M. SABATHIER

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 23
Nombre de Votants : 25

Monsieur COASSIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Z.A.E.C. Aliénation de terrain au profit de Monsieur
FREMINET

VOTE : UNANIMITE

La Ville de ROYAN dispose de parcelles de terrains, dans le cadre de la ZAEC.

M. Dany FREMINET agissant pour le compte du Bureau d'Etudes Techniques Constructions Mécaniques (machines de précision industrie graphique) - 25 Boulevard Fresnal 17110 ST GEORGES DE DIDONNE - vient de manifester son intention de solliciter l'aliénation à son profit d'une parcelle de terrain cadastrée section CI n° 508 p, au lieudit "Derrière le Pont", d'une superficie de 770m² afin d'y exercer son activité professionnelle à l'exclusion de toute autre activité.

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'intéressé qui a accepté, par promesse d'achat en date du 3 Janvier 1991, le prix de cession fixé à 69 Francs HT le mètre carré, soit un prix global et forfaitaire de 53.130 Francs (CINQUANTE TROIS MILLE CENT TRENTE FRANCS).

M. le Rapporteur propose à l'assemblée municipale de se prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux conditions précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- _ OUI l'exposé de M. le Rapporteur,
- _ VU les plans des lieux et parcellaire,
- _ VU la promesse d'achat souscrite par M. Dany FREMINET,
- VU l'avis de la Commission des Travaux,
- VU l'avis de la Commission des Finances,
- CONSIDERANT l'intérêt que présente pour la Ville, l'implantation de nouvelles activités dans la ZAEC,

D E C I D E

- d'autoriser M. le Maire, ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de M. Dany FREMINET, représentant le Bureau d'Etudes Techniques Construction Mécaniques -25 Boulevard Fresnal 17110 ST GEORGES DE DIDONNE- d'une parcelle de terrain d'une superficie de 770m² sous réserve du bornage, cadastrée section CI n° 508 p, au lieudit "Derrière le Pont", moyennant le prix unitaire de soixante neuf francs HT le mètre carré (69,00 Francs HT le m²), soit un prix global et forfaitaire de CINQUANTE TROIS MILLE CENT TRENTE FRANCS (53.130 Francs), qui sera réglé comptant à la signature de l'acte authentique à intervenir.

- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Maître PAGEOT, notaire de l'acquéreur à ROYAN.

Fait les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort
le 11 Mars 1991
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint